

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	9 septembre 2024	Préavis 04/2024
Objet :	Adoption du budget 2025	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 17, chiffre 5, du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous présenter pour adoption le budget 2025, tel que soumis au Comité directeur de l'association.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous la rubrique 11100 – *Coût de la police régionale*, par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2025 se caractérise en grande partie par des modifications dans les traitements du personnel, suite à des mesures mises en œuvre pour les aspirants et le personnel en formation. Ces éléments sont détaillés dans les caractéristiques ci-après.

Globalement, l'association présente une augmentation de charges de CHF 647'000.00 par rapport au budget 2024 (+4%). Les recettes projetées progressent quant à elles de CHF 1'000'000.00 (+34%). La charge globale des Communes partenaires augmente de 4%, à un total de CHF 320'400.00 pour 2025, contre CHF 308'500.00 en 2024.

A noter que les Communes partenaires s'acquittent de deux points d'impôt et la Commune d'Yverdon-les-Bains prend à sa charge le solde restant.

I. Caractéristiques du budget 2025

Salaires et charges sociales

3010.00 à 3059.00

Le poste des traitements, cumulé avec celui des charges sociales, est en augmentation de CHF 623'610.00 par rapport au budget 2024 (+5%). Cette situation qui impacte significativement le volume des charges présentées dans ce budget 2025 est due à des adaptations théoriques pour les traitements des aspirants et policiers en formation.

A partir de 2025, le salaire des aspirants et policiers en formation bascule sur le compte 3010.10 – *Salaires du personnel auxiliaire* pour un montant d'environ CHF 860'000.00. Cette adaptation permet de ne pas bloquer le plafond des postes pour le recrutement de Police Nord Vaudois. Le commandement de la PNV assure en parallèle le pilotage des postes vacants sur une vision à plus long terme que le budget annuel, en tenant compte des départs naturels et de l'arrivée des aspirants et policiers au terme de leur formation.

Seule une partie du montant des salaires auxiliaires pour les aspirants et policiers en formation, soit CHF 600'000.00, est retranchée du compte 3010.00 – *Salaires du personnel*. La totalité du montant n'est pas retranchée afin permettre de couvrir les salaires par le budget, en cas d'atteinte du plafond des postes.

A noter encore qu'une part du salaire du personnel sera très probablement restituée lors du bouclage des comptes au vu de l'effectif policier constamment en deçà du plafond du personnel.

Formation et perfectionnement du personnel **3090.00**

Ce poste du budget est réduit de CHF 50'000.00 (-9%) afin d'assurer un équilibre des charges.

Actions de communication **3102.10**

Un montant de CHF 7'000.00 a été inscrit au budget pour l'organisation de la rencontre 2025 des Chefs des polices des Villes romandes.

Meubles et appareils de bureau **3110.00**

La différence de CHF 47'000.00 par rapport au budget 2024 correspond à la location d'un radar semi-stationnaire sur une plus longue période qu'auparavant. Les recettes supplémentaires sont estimées à CHF 1'000'000.00 sur le compte 4270.01 – *Amendes radar*.

Achats matériel, machines et outillage **3111.00**

Le montant budgété sur 2025 pour l'achat de matériel, machines et outillage est en diminution de 20%, correspondant aux besoins de base de Police Nord Vaudois. En comparaison avec le budget 2024, du matériel spécifique pour près de CHF 45'000.00 avait été inscrit au budget 2024 pour l'achat de tasers, bodycams etc.

Matériel informatique **3113.00**

La diminution de CHF 22'500.00 par rapport au budget 2024 correspond au remplacement d'ordinateurs fixes par des ordinateurs portables.

Honoraires conseillers externes, experts **3132.00**

Ce poste du budget est réduit de CHF 20'000.00 (-13%) afin d'assurer un équilibre des charges.

Maintenance site Internet et maintenance de logiciels, licences **3158.00 & 3158.01**

Les frais de maintenance pour le site Internet de CHF 5'000.00 sont regroupés sous le compte 3158.01 – *Maintenance de logiciels, licences*.

Frais de déplacement et autres frais **3170.00**

Le montant de CHF 6'000.00 pour les frais de l'Observatoire de la sécurité est désormais imputé sur ce compte, en provenance du compte 3100.00 – *Matériel du bureau*, au vu du libellé MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) qui n'était plus adapté.

Imputations internes prestations de service **3910.00**

(Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son Service des ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière (art. 25, let. c). Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2024	2025
- Centrale-réception	417'100.00	440'800.00
- Véhicules et garage	268'600.00	277'000.00
- Gestion des amendes	179'400.00	240'300.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
Total des prestations	CHF 965'100.00	CHF 1'058'100.00

Les imputations internes augmentent de CHF 23'700.00 (+6%) pour la centrale-réception et CHF 8'500.00 (+3%) pour les véhicules et garage. Le volume projeté des amendes radar sur le budget 2025 engendre une charge supplémentaire liée à la gestion des amendes. Cela représente une augmentation de près de CHF 61'000.00 (+34%).

Dès lors, l'augmentation des imputations internes s'élève à environ CHF 93'000.00 au total (+10%) par rapport au montant budgété en 2024.

Amendes radar**4270.01**

Le volume d'amendes radar a été planifié avec une hausse de CHF 1'000'000.00 (+45%), en prévision de la location d'un appareil de mesure semi-stationnaire. L'estimation des recettes est basée sur la location de ce type d'appareil les années précédentes, sur des durées plus restreintes.

Facturation aux communes de PNV**4612.03**

Un montant de CHF 30'000.00 – à déduire avant la répartition entre communes – concerne les prestations proposées en option aux communes membres de l'association intercommunale. Ces prestations supplémentaires sont facturées sur la base de contrats de droit administratif.

II. Charges et recettes par nature

Rubriques Comptes		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Comptes	Charges	Revenus
11100	Coût de la Police Régionale	15'252'290	15'252'290	14'605'280	14'605'280	13'417'646	13'417'646
3000.10	Jetons de présence	25'000		25'000		20'596	
3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation	8'635'310		9'140'310		8'624'377	
3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires	877'630		15'630		6'761	
3049.00	Piquets et permanences	250'680		205'000			
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	646'600		601'460		559'825	
3052.00	Caisse de pension	1'702'750		1'549'240		1'378'931	
3053.00	Assurances accidents	41'530		38'850		35'670	
3054.00	Cotisations patronales AF	274'750		255'570		237'613	
3059.00	PC famille	6'050		5'630			
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	480'000		529'600		528'891	
3099.00	Autres charges de personnel	39'200		39'200		35'244	
3100.00	Matériel de bureau	17'500		23'500		49'786	
3102.00	Imprimés, publications	11'800		11'300		7'070	
3102.10	Actions de communication	22'000		15'000			
3110.00	Meubles et appareils de bureau	77'500		30'500		30'434	
3111.00	Achats matériel, machines et outillage	164'450		205'650		154'900	
3113.00	Matériel informatique	10'000		32'500			
3130.07	Frais de mise en fourrière	20'000		20'000		24'367	
3130.32	Frais de ports	10'000		10'000		9'055	
3132.00	Honoraires conseillers externes, experts	129'600		149'600		113'242	
3133.00	Charges d'utilisations informatiques	154'300		154'300			
3134.00	Primes d'assurances	1'510		1'510		1'451	
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	14'000		12'000		12'169	
3153.00	Entretien informatique et matériel	15'600		15'600			
3158.00	Maintenance site internet			5'000			
3158.01	Maintenance de logiciels, licences	29'000		24'000		188'102	
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	16'000		10'000		16'102	
3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110		11'110			
3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	57'420		65'100		38'170	
3910.00	Imputations internes prestations de service	1'058'100		965'100		928'000	
3920.00	Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	450'500		436'200		414'720	
3940.00	Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	2'400		1'820		2'170	
4210.03	Emoluments de mise en fourrière		23'000		23'000		21'499
4240.00	Facturation des services à des tiers		195'000		195'000		195'709
4270.00	Amendes		500'000		500'000		285'271
4270.01	Amendes radar		3'200'000		2'200'000		2'378'790
4612.03	Facturation aux communes de PNV		350'400		338'500		323'351
4910.01	Part. Yverdon coût Police régionale		10'983'890		11'348'780		10'213'026

III. Conclusion

En résumé, le budget 2025 se présente ainsi :

Total des charges	15'252'290.00	(+4%)
Total des recettes	- 3'948'000.00	(+34%)
<hr/>		
Montant à charge des Communes membres	11'304'290.00	(-3%)

La répartition s'opère en fonction de la valeur de deux points d'impôts pour les Communes périphériques, la Ville d'Yverdon-les-Bains prenant intégralement en charge le surplus.

Contribution Chamblon	36'300.00	-4%
Contribution Cheseaux-Noréaz	77'400.00	+12%
Contribution Ependes	22'600.00	+13%
Contribution Method	40'800.00	-2%
Contribution Pomy	54'500.00	+2%
Contribution Suchy	44'500.00	+3%
Contribution Suscévaz	12'000.00	+4%
Contribution Treycovagnes	32'300.00	-1%
Contribution Yverdon-les-Bains	10'983'890.00	-3%

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité Directeur,

entendu le rapport de la Commission de gestion

décide

Article 1 : Le budget 2025 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Weiler

Pascal Pittet

Annexe :

1. Répartition financière par Commune

Annexe 1

Budget 2025 | Répartition financière par Commune

Total des charges	15'252'290
Total des recettes avant répartition	<u>3'948'000</u>
	11'304'290

Budget 2025

	Nbre hab. au 31.12.23	Coef.	Nbre hab. pondéré	Valeur point d'impôt (2023)	Répartition des coûts de la région	Budget 2025 Arrondi
Chamblon	561			18'165	36'330	36'300
Cheseaux-Noréaz	739			38'684	77'368	77'400
Ependes	388			11'289	22'578	22'600
Method	709			20'398	40'796	40'800
Pomy	875			27'255	54'510	54'500
Suchy	665			22'234	44'468	44'500
Suscévaz	217			6'012	12'024	12'000
Treycovagnes	522			16'173	32'346	32'300
					320'420	320'400
Yverdon-les-Bains	30'221	6	181'326	793'682	10'983'870	10'983'890
	34'513		179'262		11'304'290	11'304'290

Comparaison 2024 - 2025

Budget 2024 Arrondi	Ecart 2024-2025	Ecart % 2024-2025
37'800	-1'500	-4%
68'400	+9'000	+12%
19'700	+2'900	+13%
41'700	-900	-2%
53'600	+900	+2%
43'200	+1'300	+3%
11'500	+500	+4%
32'600	-300	-1%
308'500	+11'900	
11'348'780	-364'890	-3%
11'657'280	-352'990	-3%

Pondération de la population

0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6